

45^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme
Point 4 – Dialogue interactif avec la Commission d'enquête internationale
indépendante sur la République arabe syrienne

Intervention du Luxembourg
22 septembre 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Le Luxembourg remercie la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne pour son travail essentiel et l'encourage à continuer de coopérer avec le mécanisme international, impartial et indépendant.

Le Luxembourg demeure indigné devant les violations et les abus des droits humains commis à l'encontre de la population civile par les différentes parties au conflit dans les territoires qu'elles contrôlent. Nous condamnons fermement le recours ciblé à la détention arbitraire, à la torture et aux disparitions forcées, à des fins d'extorsion de biens et d'intimidation de la population. Nous condamnons également les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre commis par des membres de l'Armée nationale syrienne à l'encontre de femmes kurdes.

Le Luxembourg réitère son appel à tous les acteurs impliqués dans le conflit à cesser les hostilités et à remettre en liberté sans tarder l'ensemble de prisonniers et victimes de détention arbitraire.

Nous sommes également inquiets face aux conséquences subies par la population suite à l'aggravation de la crise économique et la progression de la pandémie de la COVID-19 en Syrie. Pour remédier à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté touchant une proportion croissante de la population, particulièrement les enfants, nous appelons toutes les parties à permettre l'accès sans entraves de l'aide humanitaire aux civils sur l'ensemble du territoire syrien.

Je vous remercie de votre attention.